

---

## LA GUADELOUPE DANS L'OBEDIENCE DE VICHY

---

### Introduction



On ne peut comprendre le maintien de la Guadeloupe dans l'obédience de Vichy sans tenir compte de l'énorme pression extérieure. La Guadeloupe, en tant que colonie française d'Amérique, subit une pression dont l'intensité augmente en même temps que la tension entre la France de Vichy et les adversaires du Reich. Défaite française de juin 1940, affaire de Dakar, entrevue Pétain-Hitler à Montoire, révolte irakienne, affaire de Syrie ou débarquement allié en Afrique du Nord : chaque épisode de cette guerre mondiale a son propre retentissement dans la Caraïbe.

Colonie française mais aussi périphérie d'un dispositif français centré sur la Martinique, la Guadeloupe doit subir les conséquences d'événements qui lui étaient totalement étrangers. Malgré cela, la Guadeloupe, société insulaire, identifie cette dure période à la carrière locale du gouverneur Constant Sorin, fonctionnaire français anonyme dont la mémoire collective guadeloupéenne s'est emparé pour en faire un personnage de sa propre histoire.

Dans ses deux ouvrages consacrés à la Dissidence, ma collègue Eliane Sempaire posait à plusieurs reprises le problème du choix du gouverneur Sorin.<sup>1</sup> Si le comportement de cet homme n'est pas ce qui nous intéresse le plus, il importe tout de même d'observer quelques remarques à propos de ce fameux choix. Pourquoi la Guadeloupe est-elle restée si longtemps dans le camp de Vichy ?

Pour beaucoup, poser une telle question équivaut à imputer la responsabilité du maintien du régime vichyste en Guadeloupe au seul gouverneur. Sans doute cette idée est elle renforcée par l'image que nous fournit une tradition orale pour qui le chef de la colonie incarne et finit par désigner la période de 1940-1943. On peut tout de même s'interroger sur la part de responsabilité réelle de Sorin quant à l'appartenance de la Guadeloupe à l'ensemble vichyste. Le gouverneur peut-il se permettre de choisir autre chose que le maintien d'une souveraineté qui, au demeurant, est légale ? On ne peut comprendre la raison de l'allégeance des hauts-fonctionnaires guadeloupéens au régime d'armistice sans évoquer le rôle de l'amiral Robert d'une part et des contraintes géopolitiques d'autre part, ce qui peut déboucher sur l'observation de quelques constantes de l'histoire guadeloupéenne.

---

<sup>1</sup> Eliane Sempaire, *La Guadeloupe au temps de Sorin*, Ed. Kolodziej, EDCA., Fort-de-France, 1984, pp. 40 sq ; *La Dissidence au temps de Sorin*, Jazor, Pointe-à-Pitre, p. 27-39.

## 1. LE PROBLEME DE LA RESPONSABILITE POLITIQUE.

### 1.1. Nomination d'une autorité supérieure aux Gouverneurs.

Les périodes de conflit ont rarement la réputation d'être profitables à l'exercice de la démocratie. Pour des raisons tenant entre autre à la sécurité, elles correspondent en effet à des moments de restrictions des libertés.

Dans les territoires français d'Amérique, la perspective de guerre conduisit à une mesure qui faisait figure d'innovation dans les structures de pouvoir auxquelles la Guadeloupe, comme la Martinique, étaient habituées. Il s'agissait de la création d'une autorité générale étendue aux Antilles à la Guyane et à Saint-Pierre-et-Miquelon<sup>2</sup>.

Une institution de ce genre existait déjà avant 1939 pour les Antilles Britanniques, dotées d'un administrateur résidant à Trinidad. Bien qu'on eût beaucoup parlé avant-guerre de nommer un gouverneur général des Antilles-Guyane, la décision d'une telle création n'avait jamais été prise. Peut-être à cause de l'agitation que soulevait régulièrement cette idée auprès des conseils généraux.

Arguant de leur républicanisme mais aussi de leur qualité de vieilles colonies et donc de citoyens français à part entière, les politiciens des Antilles francophones semblaient refuser en bloc un projet qu'on agitait sous leur nez en guise d'épouvantail après chaque grève agricole<sup>3</sup>. C'eût été une atteinte à ce qu'ils aimaient nommer les prérogatives du conseil général. En outre, cela n'eût pas ménagé la susceptibilité des Antillais « Français depuis trois siècles »<sup>4</sup> que de les ramener au niveau d'administration des « indigènes » d'Afrique noire.

La perspective d'un conflit a conduit Mandel, Ministre des colonies du cabinet Daladier, à nommer dans les territoires d'Amérique une autorité militaire située au dessus des Gouvernorats et appelée à leur donner des ordres en cas de besoin. Cette décision de

Mandel n'était pas spécifique aux Antilles, elle existait aussi, entre autres, dans le protectorat de Syrie.<sup>5</sup>

Fait nouveau dans l'histoire récente des Vieilles colonies d'Amérique, la perspective d'un conflit européen allait donc amener la création d'une autorité au dessus des gouverneurs : le *Haut-Commissariat de la République au théâtre de l'Atlantique-Ouest*. De fait, cette autorité nouvelle était celle d'un gouverneur général sans le nom. La seule différence résidait dans le caractère provisoire d'une décision prise pour les besoins du conflit.

Le 14 septembre 1939, débarqua en Martinique un officier de marine en retraite, l'Amiral Robert. Admis à reprendre du service en raison des événements internationaux, il avait été nommé commandant en chef du *Théâtre de l'Atlantique-Ouest*.<sup>6</sup> Cette fonction couvrait alors Saint-Pierre-et-Miquelon, la Guyane, la Guadeloupe<sup>7</sup>. La Wehrmacht étant plutôt attendue sur la Somme ou dans les Ardennes que dans la Baie des Flamands ; il est facile d'imaginer que le théâtre d'opération en question ne constituait pas la préoccupation majeure du Ministère de la Guerre. Dans l'hypothèse où un ministre radical comme Mandel connaissait les convictions politiques conservatrices et cléricales de Robert, que pouvait-il confier à ce vieil officier de Marine en retraite sinon une sinécure peu glorieuse reliée à des tâches d'intendance ?

Tout porte donc à croire que le rôle de Robert en 1939 résidait avant tout dans l'expédition des affaires courantes : le ravitaillement et la police. Ses premières mesures de juin 1940 étaient significatives. L'une d'elles, consistait à entreprendre une démarche auprès de Demerara afin de mettre en place un circuit d'achat de riz à la Guyane Hollandaise<sup>8</sup>. L'autre concernait l'échange, avec ses homologues britanniques, de listes d'expulsés ou d'individus suspects.<sup>9</sup> Aucun gouvernement en guerre ne pouvait se permettre le luxe d'une révolte coloniale. La propagande d'indépendance nationale, courante dans l'Empire, pouvait en effet faire craindre au Département d'avoir à ouvrir un deuxième front.<sup>10</sup> Cette attitude, si elle trouva sa justification *a posteriori*.<sup>11</sup> restait cependant inadaptée aux Antilles

<sup>5</sup> Jean-Baptiste. Duroselle, *L'abîme 1939-1944. Politique étrangère de la France*, Paris, 1982, p. 87.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> La colonie de la Guadeloupe regroupe la Grande-Terre, la « Guadeloupe proprement dite », Saint-Barthélemy et Saint-Martin partagée entre Français au Nord et Néerlandais au Sud.

<sup>8</sup> ANSOM AF.POL.c 2285 d1. Robert à COL.5 Juin 1940.

<sup>9</sup> ANSOM AF.POL.c 2285 d1. Robert à COL.5 Juin 1940.

<sup>10</sup> J-B. Duroselle, *op cit.*

<sup>11</sup> cf. Tunisie, Algérie, Indochine...

<sup>2</sup> Fitzroy .Baptiste, « Le régime de Vichy en Martinique » *Les Cahiers du CERAG*, n°37, Fort-de-France, nov.1979, p. 3.

<sup>3</sup> Cf.. Discours d'A. Lara au conseil général, 1<sup>ère</sup> session de 1930, MI 468/ANSOM 3386/1 p. 7 ; Bangou, *les aspects...*, *op. cit.*, p. 164 et 168.

<sup>4</sup> Laurent Farrugia, « Le Tricentenaire », *Historial Antillais*, Dajani, Fort-de-France, vol. 5, 1980.

françaises puisqu'il ne semblait pas, en 1940, y avoir de revendications nationales dans les populations antillaises.<sup>12</sup>

On peut donc penser que l'Amiral Robert n'était pas nommé à un poste de première importance. Pourtant le cours imprévu des événements allait le confronter à une situation difficile. Au plan de la politique intérieure, il était tout désigné pour appliquer la politique d'un Etat réactionnaire comme celui de Vichy. Malheureusement pour lui, la situation géographique du *Théâtre de l'Atlantique-Ouest*, à deux heures d'avion du Canal de Panama, l'appartenance de cette entité à un ensemble politique de plus en plus hostile aux E.U.,<sup>13</sup> allait lui donner un rôle diplomatique auquel il ne s'attendait peut-être pas.

## 1.2. L'amiral Robert, instrument idéal de la Révolution Nationale.

Militaire âgé, l'amiral Robert n'avait aucune raison de désobéir à un gouvernement présidé par le maréchal Pétain, héros de la grande guerre. Il était explicable qu'il suivît naturellement un homme de sa génération plutôt qu'un jeune général de brigade à titre provisoire mis hors-la-loi par les tenants du pouvoir légal. Lorsque l'amiral Robert prit connaissance de la motion votée le 25 juin par le conseil général de la Martinique contre l'armistice, il l'écarta aussitôt sans même la transmettre aux autorités supérieures.<sup>14</sup> En cela, il semblait avoir été convaincu par les télégrammes de Darlan datés des 22 et 23 juin.<sup>15</sup> Persuadé que l'armistice représentait une solution raisonnable, l'Amiral se trouvait conforté dans ses positions par son maintien en Martinique en qualité de Haut-Commissaire au Théâtre de l'Atlantique-ouest. En outre, son potentiel militaire se trouvait légèrement renforcé par l'arrivée, fin juin 1940, en Martinique, de bâtiments ayant échappé à la débâcle. L'un deux transportait 300 tonnes d'or de la Banque de France. Un autre navire, l'Emile-Bertin possédait à son bord 107 avions récemment achetés aux E.U.<sup>16</sup>

Les idées conservatrices de cet officier de marine faisaient de lui l'instrument idéal pour appliquer aux Antilles le régime qui s'installa en France courant juillet.<sup>17</sup> S'il est vrai qu'il restait le seul maître à bord pour appliquer la Révolution Nationale à sa guise, il serait difficile de lui imputer la création d'un régime qui, jusqu'à preuve du contraire naquit né à Vichy. Cependant ce régime prit une tournure particulière aux Antilles, davantage à cause d'une spécificité coloniale que de l'option individuelle du seul commandant en chef. Soulignons au passage la sincérité de l'adhésion de Robert à la politique de Révolution Nationale et à la personne du maréchal Pétain. Aucune des évolutions ultérieures ne devait modifier son appréciation de la situation. Au moment du débarquement étasunien en Afrique du Nord (novembre 1942), Darlan allait lui proposer en vain de le suivre dans son ralliement au camp allié.<sup>18</sup> En juillet 1943, le passage des Antilles à la France Combattante n'allait pas davantage le faire changer d'avis, bien qu'il eût assuré un jour être désireux de se rallier, à la condition que De Gaulle et Giraud formassent un front commun contre l'Axe. Jusqu'au bout, il resta fidèle au maréchal. Celui-ci le reçut à Vichy l'après-midi du 31 décembre 1943.<sup>19</sup> Cette confiance en Pétain et en la Révolution Nationale n'était pas sans susciter de nombreux tracas à Robert, obligé de faire cohabiter ses territoires « vichystes » avec un contexte géopolitique hostile. Il lui fallait en effet perpétuer ce qu'il pensait être la continuité de la souveraineté française d'un ensemble de territoires très exposés aux remous de la politique internationale.

<sup>12</sup> Cf A-P, Blérald, *La question nationale en Guadeloupe et en Martinique, essai sur l'histoire politique*, L'Harmattan, Paris, 1988. (un ouvrage de réflexion dont l'historicité pose problème car les faits historiques en étaient relativement et curieusement absents)

<sup>13</sup> Robert O. Paxton, *La France de Vichy (1940-1944)*, Seuil, Paris, 1973, pp. 15-133 ; version originale : *Vichy France, Old Guard and New Order (1940-1944)*, NY, 1972.

<sup>14</sup> Georges Robert, *La France aux Antilles 1939-1943*, Plon, Paris, 1950. pp 37-38 ; Jean-Baptiste Duroselle, *l'abîme*, op. cit. p. 329.

<sup>15</sup> Jean-Baptiste Duroselle, op. cit., pp. 328 sq.

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> F.A. Baptiste, op. cit., p. 5 ; pour des arguments *ad hominem*, consulter G. Robert, op. cit. pp. 1-36.

<sup>18</sup> Duroselle, op. cit., p. 509.

<sup>19</sup> Michèle Cointet, *Vichy Capitale (1940-1944)*, Pérrin, Paris, 1993, p. 274.

## 2. LES CONTRAINTES EXTERIEURES.

### 2.1. Une conjoncture diplomatique difficile.

#### a) Le déclin britannique.

L'attitude de la Grande-Bretagne dans la Caraïbe en 1940 résume l'histoire du déclin européen dans la région.

La première étape de ce processus se caractérise par une démonstration de forces sans suite. Lorsque le 28 juin 1940<sup>20</sup>, le gouverneur Young de Trinidad visita l'amiral Robert, il semble, d'après F.A. Baptiste, qu'il n'usât pas de la diplomatie élémentaire face à un officier afin d'éviter de froisser l'officier français de français affecté par la défaite. Il en résulte que sa démarche visant à rallier les territoires français d'Amérique au comité de Londres resta sans suite. Quelques jours plus tard, le 3 juillet, l'opération Catapult qui aboutit à l'épisode de Mers-El-Kébir n'arrangea en rien les relations des Britanniques avec une marine française traditionnellement anglophobe. Or, cette opération Catapult avait pour corollaire un projet d'action dans la Caraïbe française. Celui-ci fut mis en évidence par la présence des croiseurs Fidji et Dunedin au large de la Martinique à partir du 4 juillet.

Il fallut attendre septembre 1940 pour que la Grande-Bretagne abandonnât définitivement tout projet de coup de main sur les Antilles françaises. La tentative anglo-gaulliste de Dakar ayant échoué, l'amirauté britannique se détourna du projet *Astérisik* qui prévoyait la prise du pouvoir en Guadeloupe et en Martinique et la remise des territoires aux autorités gaullistes.<sup>21</sup> Les croiseurs britanniques finirent par s'éloigner en novembre 1940.

Les tracasseries anglaises persistèrent jusqu'à cette période avec la saisie régulière du courrier français.<sup>22</sup> Mais la Grande-Bretagne, en difficulté en Europe, s'en remettait en fait à la vigilance des Etats-Unis,<sup>23</sup> laissant à ses gouverneurs les seuls problèmes d'intendance et de maintien de l'ordre intérieur.<sup>24</sup> Pour

l'heure, les préoccupations de Londres étaient éloignées des Antilles.

#### b) La Caraïbe, Méditerranée américaine.

C'est bien avant 1940 que les EU avaient manifesté leur inquiétude quant à la perspective d'un conflit. En 1938, à la conférence de Lima, avaient été proclamés les *Principes de solidarité de l'Amérique*, opposés à toute importation d'une guerre européenne.<sup>25</sup> Ces principes furent renouvelés peu après le début du conflit par les résolutions de la conférence panaméricaine de Panama d'interdire tout acte de guerre à proximité des côtes. On les renforça de nouveau avec les conclusions de la conférence convoquée à La Havane après la débâcle de la France et des Pays-Bas, deux Etats qui possédaient des colonies dans la région.<sup>26</sup>

Pour les Etats américains, c'est à dire surtout pour les EU vu l'inégalité du rapport de force, il fallait prévenir toute éventualité d'un transfert de souveraineté<sup>27</sup> consécutif à la disparition des Etats vaincus, en l'occurrence les Pays-Bas, métropole de Sint-Marteen (partie néerlandaise de Saint-Martin), Curaçao, Bonaire, Aruba, Saba et Sint Eustatius (Saint-Eustache). Cette décision n'eût pas vraiment de suite puisque ce furent les Britanniques qui se chargèrent d'administrer la Guyane Néerlandaise.<sup>28</sup>

Dans le cas des colonies françaises, une telle installation ne se justifiait pas *a priori* puisque l'Etat français existait toujours légalement. Aucune mesure ne fut donc adoptée pour les territoires français d'Amérique, malgré la présence en Martinique de 107 avions récemment achetés aux EU.<sup>29</sup> Pour prévenir les risques évidents de mainmise allemande sur les Antilles, les Américains créèrent la notion d'acéphalie de gouvernement, terminologie permettant de légitimer une éventuelle intervention militaire de Washington en Guadeloupe ou en Martinique, malgré la persistance effective d'un Etat français.<sup>30</sup>

Entre juillet et septembre 1940, suite à la demande de Churchill mais aussi aux propositions de groupes de pressions américains en vertu de la doctrine Monroe,<sup>31</sup>

<sup>20</sup> Fitz .A. Baptiste, *op. cit.* p. 8.

<sup>21</sup> *Id.*, pp. 8-9; voir aussi, du même auteur, *War cooperation and conflict : the European Possessions in the Caribbean (1939-1945)*, Greenwood Press, New-York, Westport, London, 1988, pp. 69-70.

<sup>22</sup> Robert à Col, 3 nov. 1940, ANSOM 2285/1

<sup>23</sup> *Infra.*

<sup>24</sup> Cela explique diverses arrestations dans les Antilles Britanniques au cours de l'année 1940, celle de l'homme politique jamaïcain Bustamante interné pour *incitation à la grève* et celle du syndicaliste trinitadien Uriah Butler, emprisonné à *titre de précautions*. Cf Daniel Guérin, « Un futur pour les Antilles ? », *Les Temps Modernes*,

n°122, 1956, pp 1186 sq.

<sup>25</sup> Jean-Baptiste Duroselle, *De Wilson à Roosevelt, Politique extérieure des Etats-Unis de 1913 à 1945*, Paris 1963, pp. 435 sq.

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> *Note de synthèse du 18 mai 1942*, MAE, AF. POL. 2285/1.

<sup>28</sup> Fitzroy A. Baptiste, *War cooperation and conflict.*, *op. cit.*, J-B. Duroselle, *L'abîme...*, *op. cit.*, p. 329.

<sup>29</sup> MAE à Col. 6 août 1940. ANSOM 2285/1.

<sup>30</sup> MAE à Col. *op. cit.*; voir aussi J-B. Duroselle, *op. cit.* & F. A. Baptiste, *op. cit.*

<sup>31</sup> J.-B. Duroselle, *De Wilson à Roosevelt...*, *op. cit.*, p. 302.

Américains et Britanniques procédèrent à une entente connue sous le nom de *Destroyer Deal*. Cinquante vieux destroyers américains furent livrés à la Grande-Bretagne qui, en échange, évacua 40 bases militaires dans la région Caraïbe dont celles d'Antigua et de Sainte-Lucie, en face de la Guadeloupe et de la Martinique.<sup>32</sup>

Cette affaire consacrait donc la substitution des EU à l'Europe dans cette partie du globe. Elle marquait une étape importante du processus de déclin de l'Europe dans l'hémisphère occidental. Pour l'heure, l'intransigeance de Londres était remplacée par la neutralité ambiguë des EU, ce qui empêchait les Antilles françaises de rejoindre ce que Vichy appelait la Dissidence. C'est donc avec les EU que l'amiral Robert allait devoir traiter pendant deux ans et demi : d'août 1940 à novembre 1942.

Les tractations franco-américaines dans la Caraïbe commencèrent avec la visite d'un officier de l'US Navy à Fort-de-France, le 5 août 1940 : l'amiral Greenslade. Celle-ci aboutit à une première entente. Conséquence directe de la conférence de La Havane, ces accords garantissaient aux EU plusieurs assurances, dont celle d'un préavis sur l'appareillage de tout bâtiment français.<sup>33</sup> L'affaire eût pu en rester là mais les signes donnés par le gouvernement français d'un début d'entente avec l'Allemagne, allaient relancer les négociations à plusieurs reprises.

Au lendemain de l'affrontement des Anglo-Gaullistes avec les Français vichystes de Dakar, l'état d'alerte fut renforcé à Panama. L'essai des sirènes d'alarmes y devint quotidien, alors que des régiments d'ordinaire stationnés à Long Island étaient transférés dans la zone du Canal.<sup>34</sup> C'est à partir de ce moment que des avions américains s'autorisèrent le survol des Antilles françaises. Les Brésiliens suivirent en faisant atterrir leur aviation de reconnaissance en Guyane.<sup>35</sup>

Peu après la rencontre de Pétain et Hitler à Montoire et la promesse française d'une politique de collaboration, les effectifs des Marines à Guantanamo furent renforcés.<sup>36</sup> L'amiral Greenslade se rendit à nouveau en Martinique en novembre pour procéder à une nouvelle modification des accords dans le sens d'une restriction de l'autonomie de Robert.<sup>37</sup> Les contraintes américaines furent accompagnées de prêts

au ravitaillement gagés sur les avoirs français gelés dans les banques américaines. Cette « aide » permit alors de pallier tant bien que mal la disparition progressive des liaisons maritimes entre les Antilles Françaises et la métropole.<sup>38</sup>

En avril 1941, à la suite de la révolte irakienne contre le mandat britannique, Vichy proposa au Reich d'utiliser la Syrie, sous mandat français pour secourir la rébellion. Il devint alors difficile de douter du zèle empressé de Vichy envers l'Allemagne. C'est à cette époque qu'une note secrète de Darlan demanda à Berlin « *les moyens de justifier d'un conflit ouvert avec la GB ou les EU* ». <sup>39</sup> Les Américains rendirent alors publics les accords Greenslade-Robert, qui avaient, jusque-là, été dissimulés aux Allemands. Washington se réservait le droit de dénoncer à tout moment des accords devenus caducs.<sup>40</sup> Enfin, à la suite de l'attaque japonaise sur Pearl Harbor, les EU, désormais officiellement belligérants, dépêchèrent le contre-amiral Horne à Fort-de-France afin que les accords fussent à nouveau modifiés. Les préavis d'appareillage des Français furent portés à quatre jours.<sup>41</sup> Après la conférence de Rio de Janeiro en janvier 1942, la plupart des Etats américains entrèrent formellement dans la guerre contre l'Allemagne. Survient alors, en février 1942, l'affaire du bombardement d'Aruba par des sous-marins allemands qui déposent un blessé en Martinique.<sup>42</sup> Les EU exigent alors l'interdiction des Antilles aux navires de l'Axe,<sup>43</sup> accompagnant leur demande d'une démonstration de leur force aérienne à Saint-Barthélémy (US Air Force) et en Guyane (Brésil).<sup>44</sup>

Les accords franco-américains furent définitivement dénoncés le 9 mai 1942 par l'amiral Hoover qui exigea l'immobilisation des bateaux français.<sup>45</sup> Ceux-ci furent

<sup>32</sup> MAE à Col.,...*op. cit.* ; Eric Williams, De Colomb à Castro, *Histoire de la Caraïbe*, Présence Africaine, Paris, 1975, p. 453.

<sup>33</sup> *Note de synthèse du 18 mai 1942*, MAE, ANSOM 2285/2.

<sup>34</sup> Ruellan, attaché militaire à Panama, à Guer./Vichy 25 août 1940, ANSOM 2285/1.

<sup>35</sup> Col. à Amirauté, 14 septembre 1940, ANSOM 2285/1.

<sup>36</sup> Ruellan, attaché militaire à Caracas, à Guer./Vichy 25 octobre 1940. ANSOM 2285/1.

<sup>37</sup> Robert à Amirauté, 3 novembre 1940, ANSOM 2285/1.

<sup>38</sup> Attaché naval à Vichy, 19 novembre 1940 ; Laval à Col., 3 décembre 1940 ANSOM 2285/1 ; Rapports de la DAP, ANSOM 2520/9, R.13 ; Duroselle, *L'Abîme...*, *op. cit.* p. 332.

<sup>39</sup> Jean-Pierre Azéma, *De Munich à la Libération*, Seuil, Paris, 1979.

<sup>40</sup> *Note de synthèse...*, *op. cit.* p. du 12/6/41.

<sup>41</sup> *Id.* p. du 17/12/41.

<sup>42</sup> *Id.* p. du 16/2/42. ; Kershall (Gaylord), *The U-boat war in the Caribbean*, Port-of-Spain, Paria. Pub. Co., 1988, 496 p. Témoignage d'un officier britannique des Trinidad Coast Guard ; César de Windt Lavandier *La Segunda guerra mundial y los submarinos alemanos en el Caribe*, San Pedro de Macoris, Rep. Dominicana, U. Cal del Este, 1982, 362 p. La chronique de la *Handbook of Latin American Studies*, ( Washington, 1990) est réservée sur cet ouvrage qui semble surestimer l'importance de l'attaque sous-marine allemande sur Aruba le 16 février 1942. « *Such hyperbole as a contention that Hitler lost WW II on 16th February 1942, the day when sub U156 failed to knock out on the Aruba oil refinery* ».

<sup>43</sup> *Id.* p. du 23/2/42.

<sup>44</sup> Dossier « atterrissages d'avions », ANSOM 2285/6.

<sup>45</sup> *Note de synthèse...*, *op. cit.* p. du 9/5/42 ; Georges Robert,... *op. cit.*, p. 122.

en fait démontés.<sup>46</sup> En outre, selon une méthode chère à Cordell Hull et Sumner Welles,<sup>47</sup> l'autorité de Robert était officiellement dissociée de celle de Vichy où Laval venait de revenir au pouvoir.

Désormais, il devint de plus en plus ardu pour Robert de procéder au ravitaillement des îles alors que, dès 1940, il avait accusé les EU de vouloir y susciter des troubles sociaux grâce à la faim.<sup>48</sup> Il ne restait plus guère que la liaison Antilles-Afrique du Nord pour subvenir aux besoins locaux, or, celle-ci fut interrompue en novembre 1942, à la demande des Allemands, suite au débarquement américain en Algérie. La seule échappatoire résidait désormais dans un ralliement aux Alliés. Robert, en pétainiste convaincu, écarta cette éventualité, même après le revirement de Darlan, devenu subitement pro-américain à la fin de 1942.<sup>49</sup>

A la demande de Laval d'autoriser des navires de ravitaillement pour les Antilles, Ribbentrop et Krug Von Nidda répondirent par l'affirmative, précisant qu'ils ne répondaient d'aucune erreur d'identification en cas de torpillage.<sup>50</sup>

Le pouvoir de l'amiral Robert semblait alors tenir à peu de choses. Même si elles étaient dépourvues d'un intérêt tactique immédiat pour la France de 1943, les Antilles, comme tous les territoires coloniaux permettaient à Vichy d'arguer d'une légitimité effective. Or, depuis le 24 décembre 1941, Saint-Pierre-et-Miquelon était passé à la Dissidence.<sup>51</sup> En mars 1943, la Guyane de passa à son tour sous contrôle américain puis giraudiste et enfin gaulliste.<sup>52</sup> Robert abandonna finalement la partie après les troubles civils et militaires de mai et juin 1943. Il fut remplacé le 14 juillet 1943 par Hoppenot envoyé extraordinaire du Comité d'Alger.<sup>53</sup>

Le 15 juillet 1943, celui-ci dépêcha à son tour une petite force militaire en Guadeloupe pour mettre fin au gouvernement de Sorin.<sup>54</sup> C'est seulement à ce moment que les relations maritimes furent rétablies avec l'Afrique du Nord et les EU. Conséquence de l'entêtement de l'amiral Robert, elles avaient quasiment disparus au cours des six premiers mois de l'année 1943.<sup>55</sup>

<sup>46</sup> Robert à Col. 18 mai 1942 ; Robert, *op. cit.*, p. 129.

<sup>47</sup> Duroselle, *De Wilson...*, *op. cit.*, p. 371.

<sup>48</sup> Rapports de la DAP... *op. cit.*, p. du 8/5/41.

<sup>49</sup> Duroselle, *L'Abîme...*, *op. cit.*, p. 509.

<sup>50</sup> PCC d'un tlgr. de Ribbentrop à Krug von Nidda, Vichy ANSOM 2285/2.

<sup>51</sup> Duroselle, *op. cit.* p. 427 & *De Wilson...*, *op. cit.*, pp. 302 sq.

<sup>52</sup> Duroselle, *L'Abîme...*, *op. cit.* p. 646 ; Robert Alexandre, *La Guyane sous Vichy*, Ed. Caribéennes, Paris, 1988, pp. 47 sq.

<sup>53</sup> Duroselle, *op. cit.*

<sup>54</sup> E. Sempaire, *La Dissidence...* *op. cit.* pp. 178-181.

<sup>55</sup> Le Bihan, chef du service des Douanes, « Evolution du commerce extérieur de la Guadeloupe de 1939 à 1945 », *La Revue*

## 2.2. Vichy en Guadeloupe : choix de l'amiral Robert.

### a) Du *Tan Wobé* au *Tan Sorin*.

Il est intéressant de noter que l'Amiral Robert n'a laissé qu'un très vague souvenir en Guadeloupe. La Martinique, en revanche, désigne la période de 1939 à 1943, sa période de Vichy, par l'expression créole *An tan Wobé*, littéralement l'époque de Robert. Paradoxalement, peu de Martiniquais se souviennent des deux gouverneurs de la colonie, Bressoles et Nicol. En revanche, en Guadeloupe, où Robert ne résidait pas, la tradition populaire a codifié ce moment de son histoire comme étant *An tan Sorin*, lui donnant le nom de la plus haute autorité résidente. Ainsi, en septembre 1990, un épigone interrogé dans le cadre de cette étude affirmait péremptoirement dans un débit de boisson du Moule : « *Sorin était ici en Guadeloupe, Pétain était en Martinique* ». Interrogé à propos de Robert il ajoutait : « *Robert était avec Pétain en Martinique* ».<sup>56</sup>

Bien qu'aucune étude systématique n'ait été entreprise à ce sujet, cette anecdote, laisse penser que, dans la conscience populaire, l'autorité de Vichy ou de Fort-de-France n'a peut être pas été aussi clairement perçue que celle de Sorin. Dans le cas contraire, les Guadeloupéens n'auraient ils pas tout simplement parlé d'une « *époque de Vichy* » ? Cette appropriation locale de l'histoire n'est pas pour autant égale dans toutes les colonies. En Guyane, où se sont succédés deux gouverneurs, il ne semble pas, aux dires des historiens, y avoir de codification<sup>57</sup> locale de la période. A la Réunion, investie par un commando le 28 novembre 1942,<sup>58</sup> les temps difficiles sont incarnés, par un certain Pillet, secrétaire général de la colonie mentionné dans les chansons populaires. Pour les Réunionnais, c'est le gouverneur gaulliste Cappagory qui a laissé son nom au temps historique local. Au Maroc, le temps de la guerre est, en arabe, notoirement codifié comme étant « le temps des bons ».<sup>59</sup>

*Guadeloupéenne*, n° 1, septembre 1945, ADG Fort. 4 MI/111, r.1.

<sup>56</sup> *Entretien avec M. G...*, septembre 1990 Le Moule, Guadeloupe.

<sup>57</sup> Sur la notion de codification du temps : Marc Ferro, *Comment on raconte l'histoire aux enfants à travers le monde entier*, Payot, Paris, 1981, rééd.1992..

<sup>58</sup> Bernard Marek et Guy Boureau-Glisia, *Une île dans la guerre : la Réunion de la mobilisation à la départementalisation (1939-1946)*, Azalée éditions, Saint-Denis de la Réunion, 1992, 143 p. ISBN 2-908127-16-4, Editions Azalées, 39 rue Sainte-Anne, 97400 Saint-Denis, fax : 00.262.41.33.26.

<sup>59</sup> Sources orales marocaines, 1995.

Force est de constater qu'on donne le nom d'une époque et donc de la conjoncture économique et du régime correspondant, à un fonctionnaire qui obéit d'une part à son supérieur résidant en Martinique, d'autre part aux autorités de Paris puis à celle de Vichy. Sorin fut en fait très peu responsable des problèmes de l'époque qu'on désigne par son nom puisqu'il n'a aucun rôle dans les tractations diplomatiques<sup>60</sup>. Contrairement à ce qu'on a pu affirmer,<sup>61</sup> il n'y eut pas à proprement parler de relations de la Guadeloupe avec la Grande-Bretagne ou les E.U, bien que le conflit ait fini par entraîner l'installation d'un observateur américain à Pointe-à-Pitre.<sup>62</sup>

Le contexte diplomatique extérieur à la Guadeloupe, dont l'économie du pays était largement tributaire, échappait totalement à la compétence du gouverneur Sorin et de la colonie qui devaient subir les conséquences de décisions prises à Vichy, à Berlin, à Washington ou à Fort-de-France.

#### b) Sorin à la merci de l'amiral Robert.

Pour Paxton, « *Le régime de Vichy a pris corps en maîtrisant un mouvement d'opposition à l'armistice dans les colonies (...)* ».<sup>63</sup> Ne nous ne méprenons pas sur le sens de cette affirmation. Elle semble davantage désigner un mouvement d'humeur des fonctionnaires, fronde des décideurs métropolitains, plutôt qu'un mouvement d'inspiration locale. En tout état de cause, la remarque de l'historien américain semble pouvoir s'appliquer à l'exemple guadeloupéen puisque de nombreux sources témoignent, des signes de mécontentement montrés par le gouverneur Sorin quant à la perspective d'un armistice. Cela dément l'idée parfois admise<sup>64</sup> d'un gouverneur acquis à la politique d'armistice dès les premiers instants et de son plein gré.

Selon un fonctionnaire colonial, le gouverneur de la Guadeloupe, lors de la réunion du Conseil Privé dans les derniers jours de juin, avait affirmé sa détermination à ne pas se rallier à l'armistice, précisant qu'il était inutile de discuter son choix.<sup>65</sup> Eliane Sempaire évoque d'ailleurs la même détermination, citant les témoignages des conseillers

Bouverat et Valentino.<sup>66</sup> Quelques jours plus tard, vraisemblablement pressé par l'amiral Robert, il aurait déclaré vouloir se rallier... avec la même détermination et d'un ton qui n'admettait toujours pas de réplique.<sup>67</sup> L'anecdote est difficilement vérifiable mais peut donner une idée du souvenir qu'a laissé Constant Sorin à ses contemporains : celui d'un fonctionnaire inexpérimenté qui n'a visiblement pas les moyens de l'image autoritaire qu'il souhaite se donner.

Quelle que soit la véracité de cette anecdote, il faut reconnaître que Sorin ne disposait pas de la liberté du choix. Gouverneur intérimaire,<sup>68</sup> un faux pas lui eût fait perdre sa place. Or, en juin 1940, il était très difficile d'imaginer une issue raisonnable, en dehors de l'armistice demandé par le gouvernement légal de la France. L'appel à la Résistance, lancé par un inconnu aussitôt condamné, avait peu de chances de trouver un véritable écho.

La pression de Robert n'était pas feinte. Il envoya la *Jeanne d'Arc* en Guadeloupe avec à son bord un officier général, l'amiral Rouyer chargé de prévenir toute défaillance de Sorin qui n'était qu'officier supérieur.<sup>69</sup>

Un différend impliquant l'évêque de la Guadeloupe révéla au Département l'existence de tensions entre Sorin, ancien capitaine d'infanterie coloniale, et l'officier de la « Royale ».<sup>70</sup> Ce qui, comme le conflit avec l'épiscopat, remet en cause bien des idées établies quant au fonctionnement du pouvoir dans la Guadeloupe de Vichy. C'est ce que nota l'inspecteur colonial : « (...) *la stabilité du commandement à la Guadeloupe souffre des relations difficiles du chef de l'administration locale et d'un officier général, son subordonné (comme) chef des services de sûreté, d'information de censure, que son grade et son caractère poussent à jouer un rôle prépondérant (...)* ».<sup>71</sup> Il est possible que le

<sup>66</sup> E. Sempaire, *op. cit.*, pp. 27/28.

<sup>67</sup> *Entretien avec G. F...*, *op. cit.*

<sup>68</sup> E. Sempaire, *La Guadeloupe...*, *op. cit.*, p. 22.

<sup>69</sup> *Id.*, p. 30 ; 160.

<sup>70</sup> Surnom souvent donné à la marine française, qui passe parfois (à tort ou à raison) pour conservatrice et anglophobe.

<sup>71</sup> Télégramme de l'inspecteur à Platon, 10 novembre 1941, *op. cit.* Rouyer exerçait *de facto* cette fonction qui ne devint officielle que le 29 janvier 1942. Cf. une lettre de Rouyer à Sorin le 2 février 1942. Cette lettre a été publiée pour la première fois par Eliane Sempaire, *La dissidence...*, *op. cit.*, p. 39. « *Votre arrêté du 29 janvier (...)* a consacré un état de fait (...) ». C'est ce document provenant du dossier *Jeanne d'Arc* des Archives de la Marine (Vincennes) qui est repris pour évoquer l'éventualité que Rouyer ait été envoyé pour surveiller Sorin... La lettre de Devouton semble aller dans le sens d'une confirmation de cette hypothèse. Dans le cas contraire, comment justifier de l'envoi d'un contre-amiral à un gouverneur dont on sait qu'il n'est que capitaine ? Comment ne pas se méfier d'un capitaine de « poussent-cailloux » (fantassins) coloniaux lorsqu'on est l'amiral Robert ? Quelle autorité sinon celle de l'amiral Robert pouvait autoriser le contre-amiral Rouyer à se dire chef des services

<sup>60</sup> Cf. toutes les séries ANSOM AF. POL. 2285/1, 2 ; 6 ; 2520/9 ; 2196/7 et toute la bibliographie.

<sup>61</sup> Eliane Sempaire, *La Guadeloupe An tan Sorin*, *op. cit.*

<sup>62</sup> Robert à Amirauté, 9 décembre 1940 ; MAE à Col. 8 octobre 1940, ANSOM AF. POL. , 2285/1.

<sup>63</sup> Robert O. Paxton, *op. cit.* p. 273.

<sup>64</sup> Eliane Sempaire, *La Dissidence*, *op. cit.* p. 29.

<sup>65</sup> *Entretien avec G. F...*, Gourbeyre, Guadeloupe, août 1990.

ressentiment de Rouyer envers le gouverneur fût exacerbé par la présence de celui-ci chez l'évêque, le jour où le vieil homme avait mis l'amiral à la porte en présence de plusieurs notabilités...

Le 18 avril 1942, à la suite d'une demande de l'inspecteur colonial Devouton, Louis-Charles Vidil, capitaine de vaisseau, fut nommé à la tête du vaisseau *Jeanne d'Arc*.<sup>72</sup> Renseignées par leurs agents à Pointe-à-Pitre, les autorités britanniques virent en Vidil l'agent d'un renforcement de l'autorité robertiste en Guadeloupe.<sup>73</sup> Cette nomination permettait en fait de ménager Sorin tout en promouvant Rouyer. Celui-ci continua ainsi de jouer un rôle en tant que chef officiel des services de sécurité.

D'autres informations viennent confirmer l'idée d'une reprise en main musclée de la situation. Ainsi Lénis Blanche raconte, cinquante ans après les événements, qu'un des seconds de l'amiral Robert, Chomereau-Lamotte, Guadeloupéen opposé à l'armistice serait mort dans des circonstances suspectes à la fin de juin 1940.<sup>74</sup> Encore une fois, ce souvenir est peu vérifiable mais ne fait que traduire la détermination de l'amiral à prévenir toute sédition.

A la présence des militaires envoyés par Fort de France il faut aussi ajouter les pressions exercées sur Sorin en raison des ascendances juives de son épouse, restée en métropole avec son fils. On a avancé que ces pressions n'avaient plus lieu d'être, courant 1941, lors de la réunion de cette famille en Guadeloupe et que Sorin pouvait alors quitter la colonie.<sup>75</sup> Il est difficile de croire qu'un gouverneur, contrairement à un militaire, pût abandonner sa colonie pour se rallier. C'eût été minimiser la notion de responsabilité qu'on

---

de sûreté sans l'accord de Sorin ? On sent ici toute l'ironie de la lettre de Rouyer à Sorin. Il semblerait en outre plus juste de replacer les rôles de Robert et Rouyer dans une perspective beaucoup plus large : celle de la longue durée. La Guadeloupe de 1940 est une périphérie militaire de la Martinique. Cette subordination n'est pas neuve : elle date du XVII<sup>e</sup> siècle ! Cf. Nathalie Quitman, *Les relations administratives, militaires et économiques entre la Martinique et la Guadeloupe sous l'Ancien Régime (1635-1768) : de la centralisation à la subordination*, maîtrise, CUAG, Fort-de-France, 1989-1990. Ajoutons que les livraisons *an tan Sorin* de bananes guadeloupéennes aux Martiniquais n'étaient que de petits épisodes d'une vieille histoire de famille, les vaguelettes intégrées à ce que Fernand Braudel eût appelé un grand courant.

<sup>72</sup> Eliane Sempaire, *op. cit.*, p. 32.

<sup>73</sup> Londres, Publ. Rec. Off./Foreign Office., 371/36035, z7565/72/17, Stewart F.O., à Ford, Research Dep., Report on Mr Sorin, Governor of Guadeloupe, July 7, 1943, le rédacteur croit à une influence de Vidil sur un Sorin jugé trop attentiste. Source que reprend Fitzroy A. Baptiste, *War...*, *op. cit.* p. 199.

<sup>74</sup> *Entretien avec Lénis Blanche*, Cannes 28 mars 1991 : son décès aurait alors été commenté de la façon suivante par Rouyer : « *Il a bu une tasse de mauvais café* ». Auteur d'une *Histoire de la Guadeloupe*, Paris, 1938, Lénis Blanche fut un des principaux soutiens intellectuels du régime Vichy en Guadeloupe.

<sup>75</sup> E. Sempaire, *op. cit.*, p. 29.

était en droit d'attendre d'un haut fonctionnaire. D'autant que, de tous les gouverneurs coloniaux ralliés à la Dissidence, aucun n'avait abandonné sa colonie, tous ayant opté pour Londres à un moment où cela leur était techniquement possible. C'était le cas de Félix Eboué pour le Tchad puis la quasi-totalité de l'AEF en août 1940. C'est aussi ce qu'on observe avec le ralliement de la Polynésie et du comité gaulliste de Papeete en septembre de la même année.<sup>76</sup> Il est donc probable qu'aux yeux de Sorin, partir en abandonnant sa famille et ses responsabilités administratives eût constitué un déshonneur, fût-ce à des fins qui pour être honorables n'en paraissaient pas moins utopiques et vouées à l'échec. Si on peut dire qu'objectivement Sorin a été un soutien à Vichy, il faut tout de même reconnaître qu'il est difficile de lui attribuer un choix réfléchi *a priori*. Le choix de Sorin, si tant est qu'il y en eût un, était antérieur à la mise en place du nouveau régime. En outre, tout serviteur de l'Etat n'est-il pas un soutien objectif du régime en place ? Comme beaucoup de ses contemporains, Sorin semblait avoir finalement admis l'idée d'un armistice, attribuant probablement ses réactions passées à un emportement patriotique aussi légitime qu'irraisonné.

Il nous faut donc admettre que le maintien de la Guadeloupe dans l'obédience vichyste de 1940 à 1943 fut avant tout redevable au contexte d'incertitude issu de la débâcle et à la subordination historique de la Guadeloupe à une autorité résidant en Martinique et restée fidèle au maréchal Pétain, chef de l'Etat français. Cette subordination fut incarnée par deux personnalités : celle d'un jeune gouverneur inexpérimenté et influençable, et celle d'un amiral âgé, conservateur et donc tout désigné pour maintenir les Antilles dans l'obédience de Pétain en y faisant appliquer les principes de la Révolution Nationale. On peut donc admettre que la responsabilité des trois ans d'obédience guadeloupéenne à Vichy incombe davantage au choix de l'amiral qu'à celui, insignifiant, du gouverneur Sorin.

### 3. LA GUADELOUPE DE SORIN

Il ne nous appartient pas ici d'analyser en profondeur, le régime politique qui régit la Guadeloupe entre 1940 et 1943. Malgré tout, quelques remarques s'imposent quant aux traits marquants de la période. Il s'agit d'une part des contraintes matérielles héritées des choix diplomatiques de l'amiral Robert, d'autre part, de l'adaptation de la Révolution Nationale à la société guadeloupéenne. Ne pouvant contester les options de son supérieur, Sorin dut appliquer en Guadeloupe la politique de Vichy en tenant compte de cette très

---

<sup>76</sup> J-B. Duroselle, *op. cit.* p. 305.

mauvaise situation économique et financière. Autrement dit, la différence entre le contexte qui précède et la Guadeloupe de Sorin tient à deux problèmes : l'état de guerre et l'Etat français.

### 3.1. L'état de guerre.

#### a) Les contraintes matérielles.

Comme toute économie de type colonial, la Guadeloupe de 1940 ne produisait quasiment rien de ce qu'elle consommait. La majeure partie de la surface agricole utilisée était consacrée à des cultures d'exportations : canne et banane.<sup>77</sup> La première constituait le gros des revenus de l'exportation, principale sources de financement de la colonie. S'y ajoutaient les diverses taxes sur le commerce extérieur, notamment l'octroi de mer qui taxait les denrées importées au bénéfice des collectivités, impôts sur les rhums et sucres exportés, etc.<sup>78</sup>

Plusieurs chiffres sur le commerce extérieur nous sont fournis par Eliane Sempaire à partir des archives douanières.<sup>79</sup> On peut aussi trouver d'autres renseignements dans l'article rédigé par le chef du service des douanes de la colonie paru en 1945 dans la *Revue Guadeloupéenne*.<sup>80</sup> Le calcul proportionnel des parts, fournit une idée de la dépendance extérieure de la Guadeloupe.

En 1938, 63 % de la valeur des produits importés représentaient des produits achetés à la métropole pour seulement 17 % aux EU. Quant aux revenus de l'exportation, ils étaient pour 97 % dus à la clientèle métropolitaine, les EU étant concernés par seulement 0,37 % du total. Notons au passage qu'il existait aussi un très faible mouvement d'exportations vers la Martinique. D'une façon générale, la Guadeloupe était donc très dépendante de la Métropole. Or, à partir de juillet 1940, les contacts extérieurs se raréfièrent jusqu'à devenir inexistantes entre novembre 1942 et juillet 1943.<sup>81</sup> Le pays doit donc pourvoir lui même à son ravitaillement alimentaire et matériel alors que les cultures vivrières y étaient insignifiantes. Le besoin d'une reconversion, se faisait donc sentir, la dernière grande initiative de diversification ayant été

<sup>77</sup> M. Chartier, « Les territoires français d'Amérique », *L'Information géographique*, juin-juillet 1948, pp. 90 à 99 ; Guy Lasserre, *La Guadeloupe*, étude géographique, th. de doct. Paris 1961.

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> E. Sempaire, *op. cit.*, p. 83 ; à comparer avec E. Revert, « L'économie martiniquaise pendant la 2ème Guerre Mondiale », *Etudes Rhodaniennes*, n°3-4, Lyon, 1946, rééd. *Les Cahiers du CERAG*, n°34, Fort-de-France, 1979.

<sup>80</sup> Le Bihan, *op. cit.*

<sup>81</sup> G. Lasserre, *op. cit.*, notamment pp. 615 ; 719 ; 720 ; 967.

l'introduction de la culture de la banane dans les années d'avant-guerre. On peut donc penser que, sans affirmer l'absence totale de projets individuels, la Guadeloupe de 1940 se situait à des lieues d'un projet économique tendant à l'autosuffisance.

#### b) Portée de la reconversion du commerce extérieur et des mesures franco-américaines de ravitaillement.

Les négociations de 1940 entre Robert et Greenslade allaient permettre une augmentation de la part américaine dans le commerce extérieur de la Guadeloupe comme dans celui de la Martinique<sup>82</sup>. De 12 %, la part des EU dans les achats de la colonie passa à 23 %, 49 % puis 53 % entre 1939 et 1942. Pour autant, cela ne signifie pas que le niveau du commerce se maintint puisque l'indice des valeurs passa, sur une base 100 en 1939, à 77, 0,08 puis 0,07 en 1942. Cela permet d'affirmer que, même si la part américaine s'était considérablement accrue, le phénomène n'était pas corrélatif à une augmentation réelle des importations, celles-ci ayant au contraire diminué entre 1939 et 1942.<sup>83</sup>

Cet état de fait ne semblait pas seulement dû au blocus. Il témoignait tout autant de l'inadaptation de structures de production rigides à la remise en cause que constituait l'absence momentanée de liens avec l'Europe. L'économie d'une colonie n'a aucune valeur propre, elle n'est toujours qu'un objet au service de la métropole. Il existait en effet peu ou pas de clients potentiels pour les sucres, rhums et bananes guadeloupéens. En outre, l'importation de certaines denrées semblait gênée par le manque de fournisseurs potentiels ou la faiblesse des quantités disponibles. Ainsi, il n'était pas possible à la Guyane néerlandaise de vendre son riz aux Antilles françaises tant celui-ci n'était produit qu'en fonction d'une demande locale<sup>84</sup>. La Guadeloupe finit donc par manquer de vivres, mais aussi de produits vitaux pour le bon fonctionnement de l'économie : le carburant automobile, les sacs de jutes nécessaires à l'emballage des sucres, le papier ou les engrais...<sup>85</sup>

La tâche du gouverneur consistait donc principalement à prendre les mesures qui s'imposaient pour parer au plus pressé.

<sup>82</sup> Nous suivons toujours les chiffres d'E. Sempaire, *op. cit.*

<sup>83</sup> Les valeurs indiquées par le Bihan étaient probablement libellées en francs nominaux. La remarque reste juste en valeurs constantes, l'hypothèse étant confirmée par l'évolution du tonnage de marchandises débarquées (cf. graphiques du trafic portuaire in G. Lasserre. *op. cit.*)

<sup>84</sup> Robert à Col., 5 juin 1940, ANSOM AF. POL. 2285/1.

<sup>85</sup> M. Chartier, *op. cit.*, p. 94 ; E. Sempaire, *op. cit.*, pp. 81 à 118.

### c) Le mythe de « l'Effort Guadeloupéen ».

Pour accroître la production agricole vivrière, le gouverneur lança d'abord une campagne de propagande pour ce qu'il appelait lui-même « l'Effort Guadeloupéen ».<sup>86</sup> Cette politique rejoignait les valeurs foncières caractéristiques du pétainisme en s'appuyant sur l'exaltation de la paysannerie et du travail de la terre. Retranscrits par le *Journal Officiel de la Guadeloupe*, les discours en créoles se multiplièrent qui flattaient le labeur et la piété chrétienne du petit paysan guadeloupéen.<sup>87</sup> Le ton renvoie le lecteur à celui qu'avait autrefois employé Victor Hugues, porteur du décret d'abolition du 16 pluviôse an II, pour remettre les anciens esclaves au travail, dans un but servant à la fois la production et les impératifs du ravitaillement.

Une exposition de « l'Effort Guadeloupéen » fut même organisée à Basse-Terre au cours de l'année 1942.<sup>88</sup> A première vue, il est difficile de mesurer l'impact de cette politique de l'effort dans la conscience du petit peuple des campagnes. Dans ce domaine, les seules sources de renseignement sont orales. Pourtant, la seule évocation d'*An Tan Sorin* de nos jours fait surgir à nouveau le souvenir mythique d'une époque où la Guadeloupe produisait réellement. Contrairement à ce qu'on a pu prétendre par la suite,<sup>89</sup> cette période resta très loin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Le mythe a donc largement surestimé le résultat réel de l'effort entrepris.

L'appel à la reconversion ne s'adressait pas qu'aux cultivateurs, il concernait aussi les usines et distilleries, propriétaires des meilleures terres cultivables.<sup>90</sup> Aux yeux du service de l'Agriculture du gouvernement de la Guadeloupe, le pourcentage idéal « d'emblavement » des zones d'ordinaires réservées à la culture de la canne se situe entre 20 % et un tiers.<sup>91</sup> Or, ce total était loin d'être atteint si l'on en juge les documents administratifs qui s'y rapportent.

Ainsi, une note de synthèse fondée sur divers rapports de gendarmerie de la brigade de Sainte-Rose donne à croire que les usiniers faisaient peu de cas de l'Effort Guadeloupéen. Si l'on en croit le gendarme de

service, « Les cultures vivrières n'ont jamais fait l'objet d'efforts sérieux de la part des grandes exploitations ».

A Grosse-Montagne où l'on notait « des rapports (...) plutôt favorables (...) avec les ouvriers (...) » seuls 3 Ha sur 400 ha de sols cultivables étaient consacrés aux cultures vivrières (0,75%). A Jaula, où « l'objectivité des cultures de remplacement (n'avait) jamais été retenue ni même reconnue », 3 ha sur 80 étaient emblavés (3,75%).<sup>92</sup> Bonne-Mère, la plus importante de ces usines, était aussi l'une des plus mal notées qui ne consacrait que 30 ha sur 1600 à des emblavements (1,875 %). « On y remarque un strict accomplissement (des) obligations à l'endroit des travailleurs ». Paradoxalement, dans cette entreprise, les ouvriers payaient leurs denrées au comptant alors que « le centre (restait) débiteur pour une semaine de travail aux ouvriers ». La semaine n'était en effet payée que le samedi de la quinzaine suivante.<sup>93</sup>

Dans le courant de 1942 ou 1943,<sup>94</sup> les émargements de Sorin sur les rapports du chef de l'Agriculture, avaient du mal à cacher la déception et la colère du gouverneur. « J'en ai assez de la canne (...) je vais me fâcher (...) » annotait-il en réponse à la proposition des usines Blanchet et Darbousier de consacrer 1 ha de cultures vivrières pour 100 ha de cannes nouvellement plantés.<sup>95</sup> Force est donc de constater que les mesures prises par Sorin n'eurent aucune portée réelle malgré le changement apparent que constituait le peu d'efforts entrepris. A quoi attribuer ce manque de résultat ?

D'abord, il faut compter avec la puissance que représentaient les blanc-Pays et les directeurs d'usines métropolitaines à qui le seul gouverneur ne pouvait imposer sa loi. Ces industriels, s'ils se révélaient être les premiers thuriféraires du régime vichyste,<sup>96</sup> ne se sentaient pas pour autant solidaires de la masse des cultivateurs, pourtant exaltée par le discours officiel.

De l'échec de Sorin, il faut aussi chercher les origines dans les structures de fonctionnement de l'agriculture et du commerce. Les usiniers se montraient en effet réticents à réduire les surfaces plantés en canne en

<sup>86</sup> Eliane Sempaire, *op. cit.*, p. 114.

<sup>87</sup> *Id.*, pp. 101 & 102.

<sup>88</sup> J-Paul Hervieu, *Esquisse de l'histoire de la Guadeloupe pendant la seconde Guerre Mondiale*, Document inédit, 8 feuilles dactylographiées, ADG, 1964, p. 5.

<sup>89</sup> Alain Gayadine et P. Lemaistre, *La Guadeloupe de 1939 à 1943, aspects économiques*, Mémoire de maîtrise en Sciences Economiques, UAG, Pointe-à-Pitre, 1984.

<sup>90</sup> Cécile Celma, « Le mouvement ouvrier aux Antilles de 1918 à 1940 », *L'Historial antillais*, vol. 4, p. 171.

<sup>91</sup> *Rapport du Chef de l'Agriculture*, ADG Fort. 4 MI 111, s.d.

<sup>92</sup> Il existe un décalage entre les informations chiffrées et la subjectivité des appréciations du rédacteur. Nous l'attribueront au climat général de l'inspection, à la nature de l'accueil reçu par le rapporteur et à l'influence potentielle des personnalités importantes concernées par le rapport. Il ne faut donc pas se fier à l'optimisme de certains de ces rapports. Ces cas « positifs » ne résistent pas au calcul des pourcentages.

<sup>93</sup> *Rapport du Chef de l'Agriculture, op. cit.*

<sup>94</sup> Certains rapports de Sorin ne étaient pas datés.

<sup>95</sup> ADG 6194. Rapport du gouverneur sur la situation agricole. 1942 ou 1943.

<sup>96</sup> *Infra.*

raison du faible rendement des sols, aggravé par le manque momentané d'engrais. Il arrivait souvent, et cela n'était pas propre au temps de guerre, que l'on agrandit la superficie cultivée au lieu d'améliorer son rendement... On comprend ainsi la réflexion du chef de service de l'Agriculture, inspectant Marie-Galante : « l'île est exploitée de la façon la plus irrationnelle qu'on puisse imaginer. Quelques grosses exploitations se partagent la terre et la main d'oeuvre, ayant comme seul programme faire de la canne en s'en occupant le moins possible (...) »<sup>97</sup> Cette méthode apparaissait comme la moins coûteuse, à court terme, aux usiniers, habitués à de confortables marges bénéficiaires et à des prix de revient excessivement bas.<sup>98</sup> Sorin attribuait lui même son échec à la loi de contingentement qui touchait les productions sucrières et rhumières. Pour lui, c'était de là que venait tout le mal. Malgré un avenir incertain, il faut admettre que les usiniers, méfiants à l'égard des éventuels effets pervers de la législation, préférèrent continuer à produire, voyant dans le contingentement une excuse. Ce prétexte intervint à point nommé pour justifier de leur peu d'empressement à appliquer une politique qui ne les séduisait guère.

Le bilan de l'effort guadeloupéen ne fut pas complètement négatif. Cette politique permit l'amorce d'un mouvement de créations d'unités de productions diverses. Citons entre autres, les entreprises de fabrication de savons ou le laboratoire pharmaceutique Pitat de Basse-Terre.<sup>99</sup> Une certaine originalité vit même le jour avec la création d'un carburant antillais à base d'une association hydrocarbure/alcool de canne.<sup>100</sup> Toutes ces créations, si elles concouraient à fonder le mythe du *Tan Sorin*, ne doivent pas nous faire oublier la tragique insuffisance qui touchait tous les domaines de la consommation. Retenons, à titre d'exemple, que l'impossibilité de produire des sacs de jute entraîna l'achat de sacs de coton au Brésil. Or, avec les intempéries, ces emballages perméables furent à l'origine de pertes sucrières importantes.<sup>101</sup>

Quant au problème vivrier, il est clair qu'il ne pouvait être résolu qu'à l'aide d'une plus grande coopération de l'Usine avec le gouverneur. Or, il semble bien que les doléances de Sorin auprès de l'amiral Robert, pour obtenir le droit à des sanctions, n'aient jamais été suivies d'effet. Le gouverneur se plaignit d'avoir été « *refoulé* ». <sup>102</sup> En conséquence, les surfaces

consacrées aux cultures vivrières n'atteignirent jamais les 1000 ha fixés par le chef de la colonie.<sup>103</sup> C'est pourquoi il est difficile de partager la vision optimiste donnée par certaine étude <sup>104</sup> exaltant par trop le mythe populaire du *Tan Sorin*.

### 3.2. L'"Etat français" .

#### a) La Révolution Nationale sous les Tropiques.

L'aspect « *autoritaire* », <sup>105</sup> voire « *fasciste* » <sup>106</sup> et « *raciste* » <sup>107</sup> de « son » régime, apporte une deuxième facette à l'image incarnée par Constant Sorin.

Peu de temps après leur application en métropole, les nouvelles mesures d'embrigadement populaire virent le jour en Guadeloupe.

Si l'on assista, comme en métropole, à une recrudescence des groupements de jeunesse de type scout, choyés par le régime, <sup>108</sup> il faut reconnaître que ce genre de mouvement n'était pas à proprement parler spécifique à l'époque de Vichy. Des deux côtés de l'océan, le scoutisme n'avait-il été populaire que sous Vichy ? L'innovation résidait ici dans l'intérêt particulier du pouvoir à l'endroit des mouvements de jeunesse. On vit alors l'image du maréchal Pétain s'imposer à la liturgie du scoutisme.<sup>109</sup>

Aux Antilles, ce culte de la personnalité semblait transféré, ici sur la personne de Sorin, là sur celle de l'amiral Robert.<sup>110</sup> Il semble que la présence physique d'un personnage soit la condition *sine qua non* du développement d'un culte de la personnalité. Il faut se rendre à l'évidence, Pétain n'est qu'un personnage très secondaire, voire oublié de la mémoire collective. Il n'apparaît souvent qu'à travers l'exaltation d'hommes-liges : Sorin ou Robert.<sup>111</sup> Ce phénomène peut être imputable à l'absence de communications radio continues avec la métropole, faisant de Sorin ou de

<sup>103</sup> *Ibid.*

<sup>104</sup> A. Gayadine et P. Lemaistre, *op. cit.*

<sup>105</sup> Jean-Paul Hervieu, *op. cit.*, p. 5.

<sup>106</sup> Alain-Philippe Blérald, *La question nationale, op. cit.*, p. 94.

<sup>107</sup> Eliane Sempaire, *op. cit.*, p. 147 ; *La Dissidence...*, *op. cit.*, p. 116 ; Raphaël Bogat, « Dominique, quartier de la France libre », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n°196, Basse-Terre 1969, p. 14 ; A-P. Blérald, *op. cit.*, p. 64.

<sup>108</sup> Henri Bangou, *Histoire de la Guadeloupe, T.3 : La nécessaire décolonisation*, Ed. du Centre, Aurillac, 1960, Francaribes, Pointe-à-Pitre, 1976, L'Harmattan, Paris, 1987, p. 15.

<sup>109</sup> *Ibid.*

<sup>110</sup> Eliane Sempaire, *La Guadeloupe...*, *op. cit.*, pp. 60 sq ; e.g l'affiche annonçant la semaine impériale du 15 au 19 juillet 1941 parle d'un « stade amiral Robert », il s'agit du stade Félix Eboué construit en 1937 sous ce gouverneur (ADG Fort. 4 MI 111 R.1).

<sup>111</sup> Eg. Eliane Sempaire, *op. cit.*

<sup>97</sup> ADG 6194. Rapport du, chef de l'Agriculture. c. 1942-1943

<sup>98</sup> A-P. Blérald, *op. cit.*, p. 117.

<sup>99</sup> A. Gayadine & P. Lemaistre (*op. cit.*) reprennent les chiffres de Jocelyn Durizot, *An Tan Sorin*, Basse-Terre s.d.

<sup>100</sup> E. Sempaire, *op. cit.* p. 108.

<sup>101</sup> *Id.*, p. 96.

<sup>102</sup> Rapport du gouverneur sur la situation agricole, ADG 6194.

Robert pour la Martinique, les seuls incarnations du pouvoir central.

La politique du gouverneur revêt aussi un aspect autoritaire lorsque celui-ci prétendit forcer les propriétaires de terres en friches à cultiver des vivres. Nous l'avons vu, cela tenait plus aux impératifs du ravitaillement qu'à un réel désir d'ingérence autoritaire dans la vie des agriculteurs.<sup>112</sup>

Le cléralisme de Vichy<sup>113</sup> trouva rapidement un écho guadeloupéen. La cérémonie de réinstallation du crucifix dans les mairies en février 1942, n'en est qu'un des nombreux exemples. Mais cela n'était pas forcément perçu comme une *tartuferie*. Dans les milieux populaires, le fait religieux était incontestable.<sup>114</sup> Quant à la bourgeoisie de couleur, les velléités anticléricales de ces membres étaient souvent reléguées à l'arrière-plan idéologique. Ce bémol s'expliquait probablement par le souci électoraliste des politiciens mais aussi par une autre nécessité sociale : l'élément féminin de la bourgeoisie de couleur apparaissait en effet comme l'un des piliers d'une sorte de *Moral Majority* guadeloupéenne, garantissant la perpétuelle remise aux calendes grecques d'une offensive anticléricale.<sup>115</sup> La question du cléralisme n'était donc pas le principal grief des détracteurs du régime.<sup>116</sup> Il n'entre pas dans notre propos d'étudier la vie religieuse en Guadeloupe sous Vichy. C'est pourquoi l'on se limitera à quelques remarques.

Ceux qui ont vécu le *Tan Sorin* au Moule ne semblent pas particulièrement irrités du fait qu'on y ait nommé maire le curé de la paroisse, à l'instar de sept autres curés dans les municipalités guadeloupéennes.<sup>117</sup> Les lois qui permettaient au nouveau régime de faire participer les prêtres à la vie de la cité avaient pour corollaire une campagne contre l'illégitimité et la matrifocalité,<sup>118</sup> traits sociaux marquants hérités de l'esclavage.<sup>119</sup> Cette politique ne semble pas avoir

<sup>112</sup> Supra p.

<sup>113</sup> Robert O. Paxton, *op. cit.*, pp. 148-152.

<sup>114</sup> Michel Leiris, *Contacts de civilisations en Guadeloupe et en Martinique*, Unesco, Gallimard, Paris 1955, p. 47.

<sup>115</sup> *Ibid.*

<sup>116</sup> Il n'y a aucune trace écrite du contraire mais la Guadeloupe a toujours connu un certain anticléralisme d'origine masculine et franc-maçonne cf. Camille Fabre, *Dans le sillage des Caravelles, annales de l'Eglise en Guadeloupe (1635-1970)*, Imprimerie Liénhart & Cie, Aubenas, 1975 ; Chathuant, « Dans le sillage de la marine de guerre : pouvoir et Eglise en Guadeloupe (1940-1943) », *Bull. de la Soc. d'Hist. de la Guad.*, n° 103, Basse-Terre, 1995, pp. 40-64 ; « Eglise et vie politique en Martinique et en Guadeloupe : notes sur une histoire à construire », *Les Cahiers de l'Administration Outre-Mer*, n° 6-7, CRPLC / URA CNRS 1258 / UFR de Dr. et Sciences Economiques / UAG, Fort-de-France, 1995, pp. 19-35.

<sup>117</sup> *Liste des maires sous Vichy*, ADG 6206.

<sup>118</sup> *Lettre de Genoud à Pétain*, 28 septembre 1940, ANSOM AF. POL 2285/5

<sup>119</sup> M. Leiris, *op. cit.* p. 60.

donné de résultats significatifs : on modifie difficilement une structure sociale par décret.<sup>120</sup> Malgré des affirmations péremptoires sur l'adhésion totale du clergé<sup>121</sup>, on est tout de même forcé d'admettre quelques réserves. Ainsi, la dissidence du RP. Dugon de Gourbeyre passe difficilement pour une allégeance sans conditions. Enfin, l'enthousiasme affiché de l'Eglise guadeloupéenne pour la Révolution Nationale<sup>122</sup> ne doit pas masquer ce qui apparaît dans certains dossiers du Département comme la marque *incontestable* d'un intérêt lié à des questions d'argent.<sup>123</sup>

L'évêque de la Guadeloupe était en place depuis 1912. Il s'était enthousiasmé dès septembre 1940 pour la Révolution Nationale et en avait fait part aux maréchal non sans y ajouter quelques considérations de mortel sur le denier du culte : « *Lorsque je suis arrivé à la Guadeloupe (...) il y avait pour chaque paroisse sur 100 naissances dans l'année 10 de légitimes, aussitôt avec mes prêtres nous nous sommes mis à l'oeuvre (...) aussi aujourd'hui nous pouvons compter sur l'appui du pouvoir civil (...)* ». Un conflit avec l'amiral Rouyer vient gâter cette idylle. L'amiral ne cessa dès lors d'écrire au à la direction des Affaires Politiques du Département pour y dénoncer la sénilité et les compromissions politiques passées l'évêque. Il y dénonçait également un entourage épiscopal accusé de tous les maux : juifs, francs-maçons, protestants, anticléricaux, personnages douteux et financièrement intéressés, etc ;

En même temps qu'on avait pris contact avec la congrégation du Saint-Esprit afin de nommer un nouvel évêque, on continua d'utiliser l'évêque dans les manifestations de piété officielle. C'est ainsi qu'il devint aumônier de la Jeanne d'Arc et fut sollicité pour la cérémonie de réinstallation du crucifix à l'hôtel de ville, le 15 mai 1942.

Un nouvel évêque, Varin de la Brunelière, avait été rapidement nommé en Martinique, la Direction des Affaires Politiques considérant la vacance épiscopale comme un facteur de « *conséquences défavorables au point de vue national* ». <sup>124</sup> De la Brunelière donna son accord pour la nomination du RP Jean Gay en Guadeloupe comme coadjuteur de l'évêque.

Gay fut sacré en France en mars 1943. Il fallut rendre compte de sa nomination à l'ambassade d'Allemagne. Lors de son voyage pour la Guadeloupe (via le Portugal, le Liberia, le Brésil, les Guyanes, Trinidad et la Martinique), Gay fut contacté à son insu à Lisbonne, en juillet 1943, par les agents de René Massigli et Pleven (commissaire aux colonies dans le

<sup>120</sup> Cf le nombre de reconnaissances constatées entre 1935 & 1945 dans les registres d'état civil de Port-Louis et Sainte-Rose.

<sup>121</sup> E. Sempaire, *op. cit.*, p. 60.

<sup>122</sup> *Ibid.*

<sup>123</sup> Affaires religieuses, dossier Genoud ANSOM AF. POL 2285/5.

<sup>124</sup> Robert à Col. 15 août 1941, ANSOM AF. POL., 2285/5.

gouvernement gaulliste d'Alger). Il n'arriva en Guadeloupe qu'après juillet 1943, sans savoir qu'il devait son atterrissage au bon vouloir des autorités de la France Libre, notamment Hoppenot, Pleven et Eboué.

Comble des absurdités, Vichy avait littéralement passé commande pour obtenir un évêque qui allait arriver avec les autorités gaullistes pour y appliquer vingt ans plus tard les décisions du concile Vatican II.. L'affaire démontre, s'il en était besoin, l'importance de l'Eglise coloniale aux yeux des autorités vichystes puis gaullistes à la recherche d'une légitimité.

Chose révélatrice, à l'arrivée des gaullistes en Guadeloupe en 1943, on retira les crucifix des mairies sans oser les sortir des hôpitaux.<sup>125</sup>

Les mesures du 13 août 1940 contre les sociétés secrètes furent appliquées en Guadeloupe à partir du 19 août 1940. Les loges maçonniques étaient donc démantelées entre août 1940 et août 1941 et leurs biens placés sous séquestre<sup>126</sup>.

L'un des aspects les plus notables du régime résidait dans le retour en force des blancs-Pays dans la vie publique .

On les remarqua alors à la tête des nombreuses associations créées par Vichy. Ils semblaient particulièrement séduits par le discours d'un régime appelant au travail et à la réconciliation sociale pour le bien de la Patrie.<sup>127</sup> Sous couvert d'allier patron et ouvrier, « maillons d'une même chaîne », l'organisation corporatiste permettait aux Usiniers de mettre au pas les mouvements syndicaux. Certains auteurs ont pu voir dans de simples adresses, formelles et protocolaires, des aveux de fidélité : il en est ainsi pour divers serments au Maréchal, à l'Amiral ou au gouverneur.<sup>128</sup> Si on peut difficilement prendre de vulgaires congratulations pour de fougueux hommages, il faut tout de même souligner l'accueil glacial réservés aux gaullistes en 1943, par les membres de la chambre de commerce et des groupes patronaux. Comparé aux panégyriques précédents, celui-ci déterminait bien le camp choisi par de nombreux usiniers. Distinguons ici deux choses : leur préférence évidente pour la Révolution Nationale ne signifiait pas forcément, comme on a pu le laisser entendre, une option défaitiste ou pro-germanique. Il s'agissait ici d'un choix de société, pas de politique étrangère. Les usiniers, s'ils étaient pour la Révolution

Nationale, n'en regrettaient pas moins la signature de l'armistice.<sup>129</sup>

Les notabilités du sucre et de la banane se montraient donc dans les tribunes officielles à diverses occasions, ne tarissant pas d'éloges sur les joies de la famille, de la Patrie mais surtout... du travail. A cet égard, le discours d'Amédée Cåbre, lors du Serment des Légionnaires, loin de s'embarrasser de subtilités inutiles, resta un modèle du genre<sup>130</sup>.

Faut-il attribuer ce retour des blancs-Pays à des préjugés raciaux de la part du gouverneur ? D'abord le rapport de Sorin au préjugé racial semble ambigu, comme cela se vérifie chez beaucoup.<sup>131</sup> Ensuite, le mépris des gens de couleur se retrouvait moins chez Sorin que chez Rouyer, officier que le gouverneur avait tout intérêt à se concilier. De plus, les structures économiques héritées du passé donnaient forcément au régime un caractère raciste lorsqu'il s'agissait de supprimer le conseil général,<sup>132</sup> les syndicats<sup>133</sup> ou l'élection des municipalités urbaines.<sup>134</sup> On nuancera ce point de vue en constatant la volonté des dirigeants d'établir une sorte de quota racial au sein de la commission administrative censée remplacer le conseil : une note du gouverneur les définissait tous selon des critères raciaux.<sup>135</sup> Dans l'attitude des hommes chargés d'appliquer une politique, il ne faut pas sous-estimer la confusion fréquente entre Antilles et Afrique Noire. Pour le fonctionnaire colonial, rompu aux méthodes paternalistes et ségrégationnistes qui avaient ouvertement cours en Afrique Noire, il semblait difficile d'admettre la différence juridique fondamentale entre citoyenneté et indigénat. Cette méconnaissance peut expliquer de graves erreurs politiques quant au choix des hommes par le gouverneur. A l'instar de ce qu'enseignaient les manuels d'administration coloniale.<sup>136</sup> Sorin craignait peut-être de faire subir aux blancs-créoles le fameux *Capitis diminutio* évoqué par le manuel d'Arthur Girault.

L'application en Guadeloupe des mesures de remaniement municipaux visant à remplacer les élus

<sup>129</sup> *L'Informateur* 5 août 1937 et 12 juillet 1940 et infra p.?

<sup>130</sup> *Discours d'Amédée Cåbre au serment des légionnaires*, août 1941, ADG Fort 4 MI 111. R1.

<sup>131</sup> A une époque qu'on peut situer après la nomination d'Eboué en Guadeloupe, Sorin, alors inspecteur des Colonies, avait dissuadé Lénis Blanche, historien agrégé de l'ENS, de se présenter au concours de l'inspection, arguant des difficultés que sa couleur lui eût suscitées.

<sup>132</sup> J-P. Azéma, ... *op. cit.*, p. 370, cf. chronologie.

<sup>133</sup> *Ibid.*

<sup>134</sup> *Ibid.*

<sup>135</sup> *Composition de la Commission Administrative*, brouillon du gouverneur, ADG Fort. 4 MI R1.

<sup>136</sup> A. Girault, *Principes de colonisation et de législation coloniale*, Paris, 1893, rééd. 1927.

<sup>125</sup> Détails des affaires Genoud, Varin de la Brunelière et Gay,

Dominique Chathuant, « Dans le sillage... », *op. cit. passim*.

<sup>126</sup> Dossier "Franc-Maçonnerie", AF. POL. c.265 d.1629. ANSOM.

<sup>127</sup> Platon à gouverneur sd., ADG 6194.

<sup>128</sup> E. Sempaire, *op. cit.*, p. 63.

par des notables apolitiques, va considérablement modifier la répartition sociale de l'édilité. Elle constituera ainsi l'aspect le plus révélateur de ce qu'on a souvent qualifié de politique « raciste et négrophobe »<sup>137</sup>.

## b) Un régime raciste ? L'exemple de remaniements municipaux.

En *Grande-Terre*, avant-guerre, sur 10 municipalités, une seule, était dirigée par un blanc. Il s'agissait de Pointe-à-Pitre où Wachter se vit confirmé à son poste. Dans les 9 autres communes, 8 maires étaient révoqués, 6 d'entre eux étaient remplacés par des blancs dont la moitié étaient créoles. Les deux autres maires révoqués, Balin à Anse-Bertrand et Olimé aux Abymes étaient remplacés par deux autres hommes de couleur dont Toni, politicien d'Anse-Bertrand. Archimède restait le seul maire de couleur à conserver une municipalité où il était très bien implanté. Il la allait la garder encore jusqu'en 1947.

Pour de nombreux cas, Balin à Anse-Bertrand, Viscard au Moule ou Satineau à Sainte-Anne, on peut avancer sans crainte que des agissements plus frauduleux que la moyenne avaient pu motiver les révocations.<sup>138</sup> D'autant que le gouverneur était censé, tout comme en France, remplacer l'ancienne classe politique, dont ces hommes étaient les représentants. A Port-Louis, depuis 1932, la gestion de Paulcifeu, jugée mauvaise, semble avoir été la cause principale de la défection de sa propre majorité municipale.<sup>139</sup> Son remplacement par l'usinier Damoiseau n'apporta pas d'amélioration dans une gestion municipale responsable de la répartition des vivres. La *Grande-Terre*, qui ne connaissait qu'un seul maire blanc sur 10, se retrouvait donc avec 6 maires blancs. Notons qu'aucun conseiller général ne gardait de municipalité.

La zone sucrière du Nord de la *Guadeloupe* qui regroupe Sainte-Rose, Lamentin, Baie-Mahault, Petit-Bourg, Goyave et de Capesterre vit disparaître 4 municipalités sur 6. Deux d'entre elles conservaient à leur tête des hommes de couleur: Bambuck et Bolivar à Baie-Mahaut et à Goyave. Deux autres municipalités, Petit-Bourg et Capesterre se « blanchirent » alors qu'à Sainte-Rose et Lamentin, Reymonenq et Bouverat, usiniers et blancs étaient confirmés dans leurs fonctions. Bouverat apparaissait comme le seul conseiller général à conserver sa municipalité avec Valeau. Sur les deux maires de

<sup>137</sup> Liste des maires sous Vichy, op. cit. ; Tracts de France Combattante ; E. Sempaire, *La Dissidence*, op. cit. p. 30.

<sup>138</sup> Eg : supra 1<sup>ère</sup> partie chap.1.

<sup>139</sup> gouverneur M. Bertaut, *Rapport sur les incidents de Port-Louis du 30 avril 1943, 4 mai 1944*. ADG

couleur, l'un Bambuck, était contrôleur des contributions, l'autre Bolivar était distillateur à Goyave. Ces deux maires de couleur étaient nommés dans des communes peu importantes par rapport aux 4 autres.

Dans la zone non sucrière du Sud de la Guadeloupe \* qui regroupe Baillif, Basse-Terre, Saint-Claude, Gourbeyre, Vieux-Fort et Trois-Rivières, la part belle revint aux propriétaires bananiers blancs. Butel et Câtre étaient confirmés à Trois-Rivières et Saint-Claude. A Baillif, un second Câtre supplanta l'ancien maire tandis que Clerc, Béké était nommé à Vieux-Fort. Feuillard, mulâtre, était le seul maire de couleur du Sud de la *Guadeloupe*. Afin d'éviter toute confusion, il convient de rappeler que le peuplement de cette région Sud-Est est traditionnellement plus « clair » qu'ailleurs.<sup>140</sup> Un pouvoir « blanc » s'y acceptait-il plus facilement qu'en Grande-Terre ? Il est difficile de vérifier ce genre de donnée aussi vague que subjective. Il n'empêche que sur 6 communes, cette région comptait avant-guerre 3 maires blancs qui étaient confirmés sous Vichy. Ainsi le Docteur Valeau, Radical-Socialiste et ami de Tirolien conserva son fief.

Dans les quatre communes restantes situées sur la côte-sous-le-Vent, le seul homme de couleur confirmé est Alidor maire de la petite commune de Deshaies depuis 1934. Dans cette région l'usinier Marsolle était à Bouillante le seul blanc à remplacer un homme de couleur. A Vieux-Habitants, Hatchi, maire et conseiller général dut céder sa place à Cludomir, commerçant. A Pointe-Noire, aux dires de témoignages oraux, Mousson, peut avoir laissé une image de docilité vis-à-vis du gouverneur. Il est difficile de critiquer ces seules sources en l'absence d'autres documents.

A Marie-Galante, les maires des trois communes, tous impliqués dans des affaires diverses,<sup>141</sup> furent révoqués et remplacés par des noirs. Cela pouvait s'expliquer de deux façons. Soit le régime avait voulu ménager la susceptibilité d'une île comptant peu ou pas de blancs, excepté dans le clergé<sup>142</sup> ; soit il n'a trouvé personne qui daignât se déplacer jusqu'à Marie-Galante. Dans le courant du gouvernorat, Habazac, nommé à Grand-Bourg, fut déplacé vers Capesterre. Il fut remplacé à Grand-Bourg, par un blanc-créole.

Le cas des dépendances leur est spécifique. A Saint-Martin, l'homme de couleur Fleming, semble avoir été un ami des usiniers. D'après René Schneyder, il avait été signalé plusieurs fois comme l'importateur

<sup>140</sup> G. Lasserre, op. cit.

<sup>141</sup> Supra.

<sup>142</sup> Marthe Oulié, *Les Antilles filles de France*, Fasquelle, Paris, 1935.

occasionnel, d'une main d'oeuvre anglophone recrutée dans l'immigration saint-martinoise afin de briser les grèves de 1937.<sup>143</sup> A la Désirade où les tensions raciales étaient moindres sinon inexistantes, Zamia, homme de couleur conserva sa municipalité. Il en allait de même pour Terre-de-Bas des Saintes où L'Etang fut confirmé alors que l'on plaçait un béké à la tête de Terre-de-Haut, dont la plupart des habitants étaient des blancs descendants de pêcheurs marins et bretons du XVIIe siècle.<sup>144</sup>

Dans les 34 communes, seuls 5 maires de couleur étaient confirmés. Encore doit-on nuancer en considérant différemment les cas des dépendances.

En effet, en ne comptant que *Guadeloupe, Grande-Terre* et *Marie-Galante*, il ne reste plus que 29 communes. Sur 20 communes « de couleur », deux seulement conservaient leurs maires. Au Nord-Est et au Sud de la *Guadeloupe*, la domination usinière était renforcée alors que la classe politique des hommes de couleur se voyait balayée par les blancs-créoles et les métropolitains, excepté à Morne-à-L'Eau et Anse-Bertrand. Si l'on considère qu'Alidor, maire de Deshaies, fut rapidement remplacé par une délégation spéciale, Archimède resta le seul noir à conserver sa place.

En adoptant un autre découpage on peut considérer d'un seul tenant toute la partie sucrière de la colonie : *Marie-Galante, Grande-Terre* et la partie Nord-Est de la *Guadeloupe*. Tous les politiciens y ont disparu excepté Archimède, plus ou moins retiré des joutes politiciennes et propriétaire. Les autres hommes de couleur étaient tous des « personnalités civiles » : 1 contrôleur des contributions, plusieurs distillateurs, 1 agriculteur, 1 commerçant, 1 instituteur...

Il est probable qu'en faisant le lien entre politiciens et grèves sucrières, le pouvoir avait voulu se débarrasser d'une classe politique jugée gênante pour le climat social, lui substituant ceux qui occupaient le haut de l'édifice social : les patrons-usiniers. Ce genre de pratique semblait correspondre à ce que l'idéologie de Vichy considérait comme l'ordre naturel des choses. Dans ce cas on peut considérer qu'une politique qui n'était pas forcément raciste pouvait en prendre l'aspect.<sup>145</sup> En voulant remplacer le monde de la politique « professionnelle » par celui de notables « *apolitiques* »<sup>146</sup> : l'entreprise, on replace au pouvoir

l'ancienne bourgeoisie au détriment de la nouvelle et donc, très schématiquement, les noirs et les mulâtres par les blancs.

Seulement, la liste des révocations ne coïncidait pas forcément avec la classe des politiciens de couleur. En outre, aucun maire blanc n'avait été révoqué parmi tous ceux qui étaient au pouvoir. Or, on sait qu'entre autres au Lamentin, à Sainte-Rose ou à Pointe-à-Pitre, la fraude s'était avérée aussi coutumière que dans d'autres communes.<sup>147</sup> On est donc obligé de déduire qu'il y avait effectivement deux poids et deux mesures. Il faut alors admettre que les remaniements municipaux, tels qu'ils se présentaient en Guadeloupe, masquaient une mesure de remplacement à caractère discriminatoire. Il est difficile d'expliquer les raisons profondes de cette politique. Elle procède peut être d'instructions de Vichy visant à remplacer le colonisé par le colonisateur aux postes à responsabilités. Mais la politique de Vichy n'était pas forcément respectée à la lettre puisque, même dans les petites communes, des maires étaient révoqués.

On peut alors imaginer qu'une influence supposée des usiniers sur le gouverneur avait motivé ces choix. Néanmoins celui-ci ne semblait pas s'entendre outre-mesure avec l'oligarchie. Doit-on en conclure qu'une partie de ces mesures était due à l'influence de l'amiral Rouyer ou de Poirier, secrétaire général ? Une phrase de Lénis Blanche est révélatrice : « *En ce temps là, on ne touchait pas aux blancs-pays (...)* ». <sup>148</sup> Il est alors possible que les blancs-pays aient inspiré au gouverneur une certaine crainte. Il reste cependant difficile de comparer leur pouvoir de persuasion en 1940 à celui des békés martiniquais qui, au besoin, ne reculaient pas devant le meurtre.<sup>149</sup> Cela nous invite à formuler deux observations.

En premier lieu, on retrouve ici les différences historiques entre la Guadeloupe et la Martinique. La plupart des blancs nommés en Martinique s'avéraient être des békés <sup>150</sup> tandis que les maires nommés en Guadeloupe étaient des créoles guadeloupéens, des békés ou des métropolitains directeur d'usines.

Ensuite, on peut s'interroger sur les critères qui avaient conduit l'administration à conserver des maires de couleur dans certaines communes. Mais la légitimation d'un pouvoir politique ne repose-t-elle pas sur le doute qu'il peut entretenir quant à sa nature réelle, afin de ne pas alimenter l'argumentaire de ses détracteurs ? En maintenant quelques maires de

<sup>143</sup> Brian Weinstein, *op. cit.* ; *Lettre de René Schneyder à R. Fortuné*, ADG Fort. 4 MI 111 R3.

<sup>144</sup> Guy Lasserre, *op. cit.*

<sup>145</sup> R. Paxton (*op. cit.* p. 232) parle des notables « (...) qui apparaissent au grand jour quand s'écroule la façade parlementaire (...) ».

<sup>146</sup> *Id.*, p. 91.

<sup>147</sup> *Supra.*

<sup>148</sup> *Entretien avec Lénis Blanche, ... op. cit.*

<sup>149</sup> Cf L'assassinat du journaliste André Alikier en 1935, *L'Historial*, vol 5, *op. cit.*

<sup>150</sup> Camille Chauvet, *La Martinique pendant la 2e Guerre Mondiale*, Thèse de doct. Toulouse Le Mirail 1983 p. 235 ; R.D.E. Burton, « Vichyisme et Vichyistes à la Martinique », *Les Cahiers du CERAG*, n°34, février 1978.

couleur, le régime de la Révolution nationale ne désarmait-t-il pas à l'avance ceux qui, d'aventure, lui eussent prêté des préjugés raciaux ?

*PROFESSION DES MAIRES DE LA GUADELOUPE  
NOMMES PAR LE GOUVERNEUR SORIN SOUS  
VICHY.*

- 1 Gèreur d'habitation.
- 2 Agriculteurs.
- 1 Cultivateur.
- 1 Contrôleur des contributions.
- 4 Propriétaire.
- 1 Avocat.
- 11 Industriels.
- 1 Instituteur.
- 4 Commerçants.
- 1 Négociant.
- 1 Docteur en médecine.
- 1 Curé.
- 1 Inspecteur agricole.
- 1 Administrateur-propriétaire.
- 1 Chef-comptable.
- 1 Conseiller privé.

La politique de Vichy en Guadeloupe ne fut pas totalement réactionnaire, il lui arriva même d'innover. Ainsi, c'est la première fois que les femmes participaient aux conseils municipaux,<sup>151</sup> ce qui, même après la disparition du suffrage universel, constituait un progrès juridique. Même si le régime était différent, il faisait entrer les femmes dans la vie de la cité, du moins au stade de la commune. C'était peut être l'une des exceptions à son caractère réactionnaire.

Dans le contexte de la guerre mondiale, l'amiral Robert, en choisissant d'obéir au chef de l'Etat français, entraîna à sa suite son subordonné, le gouverneur de la Guadeloupe. Il en résulta dans cette colonie, l'établissement d'un régime réactionnaire. En supprimant les institutions républicaines, ce régime, loin de modifier la société en profondeur, faisait apparaître au grand jour la réalité matérielle. Autrefois niée par la superstructure du monde juridique, l'infrastructure économique, celle de l'oligarchie sucrière, revenait au devant de la scène, s'appropriant l'idéologie officielle -Travail, famille, Patrie- qui allait dans le sens de sa pensée politique et légitimait sa domination. La facilité de la tâche prouve combien l'institution démocratique n'avait été qu'une façade.

<sup>151</sup> Liste des maires et conseillers municipaux, 1941/1942, ADG 6206.

Une grande partie de la bourgeoisie de couleur, qui auparavant avait détenu un petit pouvoir politique régulièrement remis en cause par la fraude officielle et les suspensions de conseils municipaux, se voyait dépossédée de ce qui lui conférait de la valeur aux yeux des couches populaires. Dans le même temps, ses sphères de sociabilités étaient attaquées, notamment avec la loi du 13 août 1940. En investissant les valeurs patriotiques françaises, toujours admises par la population de couleur, mais remises au goût du jour, l'oligarchie, après un divorce de soixante-dix ans, renouait avec l'idéologie officielle. Celle-ci lui fournissait un tremplin pour le pouvoir social en baillonnant les anciens médias. Une ou deux générations seulement après le Second Empire, les blanc-créoles ne faisaient que réintégrer leur hégémonie passée, norme supprimée momentanément par la République. La Révolution Nationale appliquée à la Guadeloupe épousait les contours du *Souquet-Basiégisme*, ce qui confirme les observations de Richard D.E. Burton pour la Martinique.<sup>152</sup>

© Dominique Chathuant, 1991-1997

<sup>152</sup> Richard D.E. Burton, « Vichysme et Vichystes à la Martinique », *Les Cahiers du CERAG*, n°34, février 1978.